

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024**

Date de la convocation : 10/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 10 de 19H30 à 20H00 Votants : 10

Présents : 11 de 20H00 à 20H15 Votants : 11

Présents : 12 de 20H15 à 22H00 Votants : 12

Le mercredi 10 juillet 2024 à 19h30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude (à partir de 20h15), Guyotot Patrick (à partir de 20h), Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents :

Madame Curiallet Laura et Monsieur Besson Hervé.

Madame Rey Suzy est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. Décision modificative pour virement de crédits du budget principal au budget assainissement (D)

Le budget annexe d'assainissement en section de fonctionnement a été construit au plus juste car les marges de manœuvres sont courtes. Or cette année nous devons payer les factures de faucardage 2023 et 2024 sur le budget 2024 et les crédits ne sont pas suffisants. Il convient donc de basculer une somme du budget général sur le budget assainissement. Cela fait l'objet de la décision modificative proposée. Ainsi 4 000€ sont déduits du budget général pour alimenter le budget assainissement.

Vote : 10 présents 10 pour

2. New deal

Il est rappelé que par décret du 30 décembre 2022 la commune est retenue au titre du dispositif national « new deal mobile ». Ce dispositif a pour but d'apporter la couverture 4G mobile dans les zones blanches et grises. Orange, Bouygues, SFR et Free sont appelés

pour couvrir la zone blanche du Désert et le ski de fond. Bouygues télécom a obligation, en tant qu'opérateur leader du dispositif, de mettre en service le site 4G avant le 30 décembre 2024.

Plusieurs sites ont été explorés et certains ne répondent pas aux exigences de couverture. Techniquement, le meilleur secteur pour couvrir le foyer de ski de fond, le haut et le bas du village est le secteur constitué des parcelles 2053, 2055, 2039 et 2040 à Montfroid. Afin de minimiser l'impact de l'infrastructure sur les pelouses sèches l'idée est de se positionner sur l'une de ces parcelles, au plus proche du chemin, côté droit.

Pour pouvoir vérifier l'emplacement et minimiser aussi l'impact visuel sur le paysage, Bouygues télécom pourra faire passer un drone à la condition que les propriétaires soient d'accord. Certains sont favorables au passage des drones et d'autres s'y opposent.

Avant d'aller plus avant, Bouygues télécom souhaite connaître la position du conseil municipal.

Le conseil municipal est favorable à la poursuite de l'étude sur ce secteur.

II. TRAVAUX

1. Point sur les travaux

Le fauchage des routes par l'entreprise Boursier a débuté ce 10 juillet 2024.

Concernant les travaux de la route des pins, la commune est en attente des devis.

La commune attend également des devis pour les parkings au Grand-Carroz.

[Arrivée de Patrick Guyotot à 20h.]

Les travaux sur la toiture de l'église par l'entreprise Pyot ont été finalisés le 6 juillet 2024. Le chantier s'est bien déroulé.

Les Minets :

Le réservoir qui sert à la réserve incendie pour les Minets et les Curés n'est plus alimenté en eau. Il semblerait que la conduite soit bouchée. L'entreprise Laréal a été contactée pour trouver le problème. Le service d'incendie et de secours a été prévenu.

Les Trolles : réparation de la toiture après la grêle du 24 juillet 2023.

Le gérant Pascal Pecquenard a fait réaliser les travaux par l'entreprise Charp'Entremont.

Lors de l'évènement climatique la commune avait fait réaliser le bâchage et l'a payé. L'assurance a remboursé le gérant puisque c'est à lui qu'incombait les travaux au titre de son bail emphytéotique.

Afin de récupérer le montant remboursé par l'assurance il convient de facturer au gérant de l'époque.

Mme le Maire propose de facturer la SARL Les Trolles le montant du remboursement par l'assurance des frais de bâchage qui s'élèvent à 577€ TTC.

Vote : 11 pour

Fibre et téléphonie pour les bâtiments communaux : la fibre et la téléphonie sont fonctionnelles dans tous les bâtiments communaux sauf le musée.

[Arrivée de Claude Chêne à 20h15]

III. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

Centre de la Grennery :

Le conseil départemental a visité le centre dans le cadre de sa politique touristique le 19 avril 2024. Les documents relatifs au centre ont été transmis aux services départementaux. Le conseil départemental souhaite venir de nouveau visiter le site en juillet.

Granulation :

La chaufferie qui permet de chauffer le musée, les bureaux et le local technique utilise des granulés de bois.

Une entreprise Suisse dispose d'un camion transformant le bois en granulés. Une étude économique a été conduite par une stagiaire du bureau ENERBAT. L'avantage est d'utiliser le bois scolyté, les branches ou la sciure localement.

L'étude est très intéressante pour valoriser la matière première mais le coût à la tonne reste trop élevé. Il est par conséquent décidé de ne pas poursuivre dans cette voie malgré tout l'intérêt qu'elle représente pour l'utilisation du bois local et donc de commander les granulés pour la chaufferie.

Forêt : 65 m3 de bois scolyté évalués à ce jour. L'ONF les proposera aux acheteurs.

Fête le samedi 20 juillet : repas champêtre et convivial aux Bruyères, « la coopérative laitière des Entremonts s'encanaille avec Pompon ».

IV. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. Atlas de la biodiversité communal

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire multifacette qui cultive ses singularités, mais également un territoire de solidarités entre l'Homme et la Nature. La préservation de la biodiversité fait partie des grands enjeux de ce territoire. La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est ainsi un objectif de la charte qui apparait au sein des deux mesures suivantes :

- 1.2.1 - Maintenir la diversité écologique du territoire
- 2.2.1 - Maintenir et restaurer les continuités écologiques

Dans le Parc, la réalisation d'un ABC sur un panel de communes volontaires pour s'engager dans cette démarche apparait donc comme un levier nécessaire pour améliorer les connaissances, sensibiliser et améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la planification du territoire. C'est ainsi que le Parc proposera sa candidature à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au début de l'année 2025. Cet ABC s'étalera sur une durée de 3 ans.

Les objectifs de l'ABC et les actions menées L'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) du Parc de Chartreuse a pour objectifs :

- l'amélioration de la connaissance sur la faune, la flore et les milieux naturels grâce à des inventaires menés sur chacune des communes ; ils seront réalisés par le Parc ou par des associations ; des inventaires participatifs seront également proposés aux habitants ;
- la sensibilisation et l'implication du grand-public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité par l'intermédiaire d'un large éventail d'événements gratuits : animations nature, ateliers, chantiers, conférences, etc. ;
- la valorisation des actions en faveur de l'environnement engagées par la commune, ces valorisations pouvant être à la croisée des chemins entre l'art et la biodiversité ;
- la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et de gestion de l'espace à travers un accompagnement des communes tout au long de l'ABC et par l'intermédiaire de la rédaction, par le Parc, d'un plan d'action communal pour la biodiversité.

Les rôles du Parc et des communes :

Le Parc de Chartreuse sera la structure pilote du projet. Elle en assurera la gestion administrative et financière, l'accompagnement des communes, la communication, ainsi que la coordination et la réalisation des inventaires et des animations.

Les communes serviront de relais locaux auprès des habitants, notamment pour la communication et pourront, si elles le souhaitent, être force de proposition ou d'organisation pour des activités à proposer aux habitants

Proposition du plan de financement par commune sur 3 ans. Ce projet d'Atlas de la Biodiversité Communale est financé à hauteur de 80 % par l'Office Français de la Biodiversité. Un financement complémentaire est donc recherché et cela se fera par le biais d'une participation des communes. Cette participation est estimée à 1 500 € par an et par commune, soit environ 4 500 € par commune sur la totalité du projet.

La réponse est à faire parvenir avant le 15 septembre 2024 et il faut choisir 4 thèmes maximums parmi les suivants : milieux humides, milieux forestiers, milieux herbacés, milieux rocheux, bâti et murets, insectes pollinisateurs, chauves-souris, flore ou autre.

Il est également possible, voire souhaitable, d'accueillir un stagiaire ou un service civique pour la démarche.

Le PNRC a établi des critères de sélection si un nombre trop important de communes se prononcent favorablement.

Considérant qu'il est toujours intéressant de connaître mieux la biodiversité qui nous entoure Mme le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de candidater.

La LPO fait un comptage des chauves-souris sur une dizaine de grotte dans le PNRC dont 2 ou 3 dans la RNNHC.

L'ONF fait un comptage des chauves-souris dans les milieux forestiers.

Il manque des observations dans les milieux habités.

Le conseil municipal est à l'unanimité favorable à candidater.

Les thèmes choisis sont les insectes pollinisateurs, les chauves-souris, le bâti et les murets, et les milieux rocheux.

L'agriculture est à soutenir.

2. Acquisition emplacement réservé Tencovaz (D)

Vu les articles L. 211-1 à L. 211-7 du Code de l'urbanisme,

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- que la parcelle section H numéro 285 est en emplacement réservé au PLUi avec une vocation de parking pour une surface de 118 m²,
- que les conjoints Burlet, propriétaires, vendent leur parcelle à Mme Martinez Irène et M. Mouque Bernard.
- que la commune doit se prononcer sur l'acquisition de cet emplacement réservé,

Considérant l'intérêt que la commune a à acheter cet emplacement réservé pour créer un parking en entrée du village de Tencovaz pour désengorger la place de la fontaine et permettre aux randonneurs de stationner sur un parking public,

Considérant la vente en cours de la parcelle support de l'emplacement réservé,

Considérant qu'il convient de délimiter l'emplacement nécessaire au parking,

Considérant les discussions entre la municipalité et les acquéreurs,

Considérant que l'acte notarié ne pourra être signé qu'à l'issue de la réalisation du document d'arpentage,
Considérant qu'il n'y a pas de raison de retarder la vente entre les consorts Bulet et les acquéreurs Mme Martinez et M. Mouque,
Considérant l'accord des acquéreurs à signer une promesse de vente au profit de la commune pour l'emplacement réservé qui sera délimité d'un commun accord,
Considérant le prix de cette acquisition annoncée aux acquéreurs à 50 centimes d'euro par mètre carré,

Madame le Maire propose :

- de fixer le prix d'acquisition de la surface nécessaire au parking à 0.50€/m²,
- de demander aux acquéreurs une promesse de vente au profit de la commune pour l'acquisition d'une partie de la parcelle H285 d'une surface correspondant au parking à réaliser,
- de demander un devis au cabinet de géomètres Convergence pour établir un document d'arpentage,
- de confier la mission correspondante au cabinet de géomètres Convergence,
- d'acquérir la surface ainsi délimitée au prix de 0.50€/m²,
- de prendre en charge les frais de géomètre et les frais d'acte,

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la partie de la parcelle H285 nécessaire à la réalisation d'un parking public (surface de l'emplacement réservé 118 m² qui sera revue après accord entre les parties) au prix de 0.50€/m²,
- d'autoriser Madame le Maire à poursuivre les discussions avec le notaire de la propriétaire et les acquéreurs en vue d'obtenir la promesse de vente du terrain concerné,
- de solliciter le cabinet de géomètres Convergence pour réaliser le document d'arpentage,
- de charger Maître Maisonnier, Notaire à Entre-Deux-Guiers de la rédaction des actes et des formalités qui s'y rattachent,
- de prendre en charge les frais d'acte,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à venir.

Vote : pour 12

V. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. Tarif du musée (D)

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs, comme indiqué ci-dessous.

Modification de tarifs au Musée de l'ours des cavernes – juillet 2024

Description	Ancien prix de vente TTC	Nouveau prix de vente TTC
Bâtonnet glacé (Eclat des Cimes)	4,30 €	4,80 €
Savon (Nature en bulles)	7,10 €	6,90 €
Livre « Histoire pour s'endormir » (1.2.3. Soleil)	11,95 €	13,95 €

Le conseil avoir après avoir pris connaissance de ces tarifs et après délibéré, décide de modifier les tarifs existants et d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

Vote : pour 12

Fréquentation du musée :

Chiffres de fréquentation ainsi que les recettes pour ce mois de juin 2024 avec une fréquentation en baisse par rapport à 2019 (1196 visiteurs contre 1458 en 2019). Cette baisse concerne aussi bien le public individuel que le public scolaire. Nous conservons cependant de l'avance : +11,88% pour la fréquentation et +9,85% pour les recettes de janvier à juin 2024 par rapport à 2019 :

- Fréquentation juin 2024 : 1196. Juin 2019 : 1458.
- Fréquentation cumul janvier-juin 2024 : 6264. Cumul janvier-juin 2019 : 5599.
- Recettes cumulées janvier-juin 2024 : 39 651,37 €. Recettes cumulées janvier-juin 2019 : 36 097,41 €.

Amandine Durand est arrivée sur le poste de médiatrice le 13 mai 2024.

Pour l'été, Logan Perret--Scioscia est arrivé à l'accueil en tant que renfort.

Mercredi 17 juillet à 18h se déroulera un spectacle au Musée de l'Ours des Cavernes.

2. Bon cadeau (D)

Vu les articles L.731-1 et suivants du code général de la fonction publique ;

Madame le Maire :

- rappelle aux membres du conseil municipal le départ de la collectivité de Madame Chatagnon Julie le 06 février 2024.

- propose aux membres du conseil municipal d'offrir un bon cadeau à cet agent d'un montant de 50€ à la librairie « L'atelier – Les pages libres ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Décide d'acheter un bon cadeau pour un montant de 50€ pour l'agent ayant quitté la collectivité.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à acheter le cadeau

Vote : pour 12

3. SIERSS

Le SIERSS avait fait une demande au ministère des finances pour effectuer un report de leur section d'investissement en fonctionnement sur le budget CIAS. Cette demande a été accordé à titre dérogatoire. Par conséquent, il n'y aura pas de deuxième appel de fonds pour 2024. Le premier appel de fonds est parti ces jours-ci et correspond à une somme semblable aux années précédentes.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Scouts : un groupe de scouts d'Orléans avec une dizaine de tentes arrive le 12 juillet 2024. Ils recherchent un terrain proche d'Entremont-le-Vieux. Proposition du terrain vers le terrain de foot ou sur le terrain d'un agriculteur.

Un autre groupe a signalé son arrivé sur un terrain déjà trouvé. Ils souhaitent allumer du feu pour préparer à manger. Une réponse leur a été apportée en leur demandant de se conformer à l'arrêté préfectoral spécifique en adressant une demande au DESDEN.

Chantier jeunes de la Communauté de communes : une équipe de jeunes encadrée par un animateur du PAJ (pole action jeunes) du 5 au 7 août pour peindre la rambarde du perron de l'école. En cas de mauvais temps, ils nettoieront les chaises et tables de la salle polyvalente.

Bibliothèque : convention de projet signée par le président du conseil Savoie Mont-Blanc. Il est possible de demander la subvention. Elle ne sera pas examinée avant le mois de novembre. Il est possible de passer les commandes par anticipation.

Ecole :

-Engagement avec le PNRC sur nos paysages à +2°C. Proposition de présenter l'exposition à la bibliothèque.

-Un devis a été demandé pour planter un arbre dans la cour de l'école.

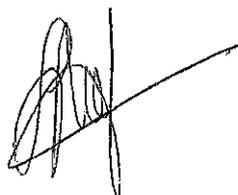
-Il serait bien de mettre des poufs et coussins pour que les enfants puissent se détendre en lisant sous le préau pendant la récréation notamment celle du midi.

La séance est levée à 22h00.

Prochain conseil municipal : mercredi 18 septembre 2024 à 19h30.

Le secrétaire de séance

Suzy REY



Le Maire

Anne LENFANT

